

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision allégée n°1 - Arrêtée

Vieux-Thann



Composition du dossier

RÉVISION ALLÉGÉE N°1

Arrêtée par délibération du Conseil Municipal du
11 décembre 2024.



Le Maire



Décembre 2024

Composition du dossier de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Vieux-Thann

- I. Rapport de présentation complémentaire
 - 2a. Evaluation environnementale
 - 2b. Expertise zone humide
 - 3a. Plan de zonage au 1/5000^e
 - 3b. Plan de zonage au 1/2000^e
 - 3c. Impact du PPRT sur le zonage du PLU au 1/2500^e
 - 3d. Impact du PPRI sur le zonage du PLU au 1/2500^e

